

BAR-EN-108 : Fermeture isolante

Version A54-3, opérations engagées à compter du 1er janvier 2024 · Maison individuelle et appartement · Durée de vie 30 ans

Poser ou remplacer des volets ou fermetures isolantes sur des fenêtres existantes.

PRIME PRÉCARITÉ, CAS TYPE (ménage modeste ou très modeste)

10 volets roulants isolants, 14 m² au total, zone H1, ménage modeste.

7 140 kWh cumac x 1 ÷ 1 000 x 12 EUR/MWh = **86 EUR**

Bonification en cours

Aucune bonification

Aucune bonification en vigueur.

Source : FFB, CEE : ce qui change au 1er septembre 2026

Conditions à respecter

- Installateur RGE (catégorie 9°).
- Résistance thermique additionnelle Delta R > 0,22 m².K/W.

Mentions obligatoires sur la facture

- Facture : nombre et surface de fermetures, Delta R, marque et référence.

Montant officiel en kWh cumac

Montant par m² de fermeture posée x surface.

kWh cumac par m²

Zone	kWh cumac
H1	510
H2	420
H3	280

Pièges à éviter

- Prime faible : à valoriser en complément d'un autre geste plutôt que seule.

MaPrimeRénov'

Pas d'aide MaPrimeRénov' par geste.

Documents et version

- Fiche officielle : BAR-EN-108 vA54-3 à compter du 01-01-2024_1.pdf (ecologie.gouv.fr)
- Page détaillée : <https://pf2e.fr/fiches-cee/residentiel/bar-en-108/>

Résumé généré le 17 septembre 2026 par PF2E, La Plateforme des Énergies, mandataire CEE privé (ni service public ni organisme d'État). Les montants en euros sont calculés pour les ménages modestes et très modestes avec la valorisation PF2E de 12 EUR par MWh cumac ; le montant définitif dépend du dossier validé. Le texte officiel de la fiche et les arrêtés font foi.